

## Liste des pièces à fournir Pour une première inscription ou de nouveaux habitants sur la commune

- Pièce d'identité du parent ou personne exerçant l'autorité parentale
- Carnet de santé de l'enfant (avec vaccin à jour)
- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant en cas de première inscription
- Justificatif de domicile récent ou facture de moins de 3 mois
- En cas de divorce ou séparation, toutes pièces justificatives
- Dernier avis de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales
- Avis d'imposition 2022 sur revenus 2021 et/ou les 3 dernières fiches de paie (ou les 3 derniers justificatifs de revenus en cas de chômage, congé parental ou maladie)
- bilan pour les artisans, commerçants et professions libérales
- Pour les personnes hébergées, fournir : une attestation d'hébergement et une photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant, une facture récente à son nom ;
- Justificatif de paiement ou de l'établissement d'un échéancier du Service de Gestion Comptable en cas d'impayés